

COMMUNE DE VILLY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 août 2026

Ouverture de la séance	19 h 03
Clôture de la séance	21 h 00

Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu de la précédente séance est lu aux membres du Conseil municipal. Après lecture, il est approuvé à l'unanimité.

1. Travaux sur les chemins

Les conseillers municipaux ont effectué un tour des chemins communaux afin d'identifier les travaux à réaliser. À la suite de cette visite, deux devis ont été sollicités :

Entreprise BARBIER : 4 896,00 € TTC ;

Entreprise NANE TP : 3 348,98 € TTC.

Après examen des offres, le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise NANE TP pour un montant de 3 348,98 € TTC.

Vote : adopté à l'unanimité.

2. Tarifs de chasse 2026-2027

Le Maire présente au Conseil municipal l'arrêté préfectoral relatif aux prélèvements de sangliers concernant notamment le territoire de la commune de Villy. Il est rappelé que la commune a dû acquérir 11 bracelets, pour un coût total de 1 080 €.

Les tarifs pratiqués jusqu'à présent sont de 125 € pour les chasseurs domiciliés dans la commune et de 250 € pour les personnes extérieures. La commune loue également une bande de terrain à la chasse communale de Lignorelles pour un montant de 500 €.

Après échanges, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour la saison 2026-2027 comme suit :

100 € pour les chasseurs de la commune ;

200 € pour les chasseurs extérieurs à la commune ;

400 € pour la location de la bande de terrain à la chasse communale de Lignorelles ;

Achat de trois miradors destinés à renforcer la sécurité, au prix de 65 € l'unité.

Vote : adopté à l'unanimité.

Plusieurs conseillers échangent sur la situation de la réserve actuelle et constatent une présence importante de petit gibier sur ce secteur, nécessitant une meilleure régulation. Après discussion, le Conseil municipal propose de lever la réserve actuelle, **sous réserve de la création d'une nouvelle zone de réserve sur un autre secteur de la commune,**

Vote : la levée de la réserve actuelle, conditionnée à la mise en place d'une nouvelle réserve, est adoptée à l'unanimité.

Concernant les invités de chasse, le montant de 10 € demandé jusqu'à présent est modifié : la première invitation d'une même personne sera gratuite ; à compter de la deuxième invitation, celle-ci sera payante.

3. Blason de la commune de Villy

Le nouveau blason de la commune de Villy est présenté aux membres du Conseil municipal.

Vote : le nouveau blason est approuvé à l'unanimité.

4. Taxe sur la vacance des logements

Le Conseil municipal échange sur la taxe applicable aux logements vacants (THLV/TLV). Il est indiqué au cours de la séance que le produit de cette taxe, auparavant reversé à l'État, sera désormais attribué directement à la commune.

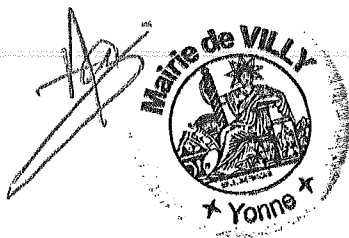
Délibération : avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal.

5. Questions et informations diverses

- Chemin de Montfort à Tonnerre : des panneaux « issue unique » ont été posés. Un devis est en attente concernant la mise en place de barrières en bois afin de sécuriser le passage des cyclistes et des piétons. La pose de panneaux « sans issue » est également évoquée.
- Il est proposé de prévoir un terrassement sur le chemin afin de créer un bassin de rétention d'eau. Un devis devra être demandé en tenant compte des impératifs de sécurité et de la nécessité de permettre aux véhicules de faire demi-tour.
- Pont en bois situé vers la source : compte tenu de son état très dégradé, le Conseil décide de le retirer pour des raisons de sécurité.
- Cimetière : il est demandé de faire établir un devis concernant le relevage des tombes, la récupération des sépultures concernées et le columbarium.
- Église : le nettoyage de l'église ainsi qu'une rénovation intérieure partielle sont évoqués.

La séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,
Alain GUICHARD



La secrétaire de séance,
Cécile LAURIN

A handwritten signature of Cécile Laurin, consisting of several fluid, overlapping strokes.